



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le 18/12/2019

SLOX

ID : 081-218102572-20191216-2019DEL85-DE

Date de la convocation  
10.12.2019

L'an deux mille dix-neuf et le seize décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

**Présents :** Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mrs MARTY, GUIRAUD Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, GONZALES, PAWLACZYK, Mrs GALINIE, PEYRONIE, Mmes KLIMEZACK-GIL, PELLEGRINI.

N° 19/85

**Absents :** Mme RAYNAL procuration à Mr GUIRAUD  
Mr SOULA procuration à Mr LE ROCH  
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr MARTY  
Mr GRIMAL procuration à Mme VILLENEUVE  
Mr SAMATAN procuration à Mr GRIALOU  
Mme ANGLES procuration à Mr FABRE  
Mr DE GUALY, Mme THUEL

**Secrétaire :** Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget.

**DECISION  
MODIFICATIVE N°  
2019/3 DU BUDGET  
GENERAL**

Il convient notamment :

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 20 000 €

- inscrire les crédits nécessaires pour ajuster les charges des dépenses en consommables en raison notamment de l'ouverture de l'espace culturel et de l'augmentation des tarifs des prestataires (+ 10 000 €).

- inscrire les crédits nécessaires pour prendre en charge les formations CACES, habilitations électriques et utilisation des plateformes élévatrices mobiles (+ 5 000 €).

- inscrire les crédits nécessaires pour prendre en charge les dépenses supplémentaires en frais de locations mobilières pour les ateliers municipaux (+5 000 €).

Recettes : 20 000 €

- inscrire les recettes supplémentaires liées aux remboursements des salaires du personnel (+20 000 €).

**INVESTISSEMENT :**

- d'inscrire les recettes liées aux cessions (+ 6 800 €), ces nouvelles recettes permettent de prévoir des dépenses imprévues (+ 6 800 €).

- Ajuster les crédits pour l'achat d'un four (+15 000 €), ces nouvelles dépenses sont compensées par la diminution des crédits prévus pour l'opération "acquisition, grosses réparations bâtiments communaux" (- 3 000 €) et pour l'opération "acquisition matériel et mobilier" (- 12 000 €).

*Adopté à l'unanimité*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°19/28 du conseil municipal du 2 avril 2019 adoptant le budget primitif de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

ADOpte la décision modificative n°3 du budget primitif du budget principal tel que présentée ci-dessous :

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
DST	33	606121		BAAC	GARE	ELECTRICITE	4 000,00 €	
DST	33	606122		BAAC	LOCAP	Gaz	6 000,00 €	
DST	020	6135		BATA	ATEL	LOCATIONS MOBILIERES	5 000,00 €	
DST	020	6184		AFFG	MOYENS	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	5 000,00 €	
RH	020	6419		AFFG	ADM	REMB. SUR REM. DU PERS.		20 000,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>							<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
FINA	01	020		FINA	NONVENT	DEPENSES IMPREVUES .....	6 800,00 €	
DST	020	2313	201915	BATA	MAIRIE	CONSTRUCTIONS	- 3 000,00 €	
ADM	020	2188	201916	AFFG	MOYENS	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- 10 000,00 €	
DST	020	2188	201916	BATA	MAIRIE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- 2 000,00 €	
SCOLAIRE	251	2188	201912	CANT	CANTINES	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 000,00 €	
FINA	01	024		AFFG	ORD	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		6 800,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>							<b>6 800,00 €</b>	<b>6 800,00 €</b>

Pour extrait conforme,  
 SAINT-JUERY, le 17 décembre 2019  
 Jean-Paul RAYNAUD,  
 Maire,  
 Conseiller Départemental

